



## Public

Référent(s) Harcèlement  
Personnel encadrant (Managers, RH...)



## Pré-requis

- ⊕ Membre du CSE ou personnel encadrant

## Modalités et délais d'accès

- ⊕ Contact via le site internet ou par mail ([contact@cer92.asso.fr](mailto:contact@cer92.asso.fr)) – réponse sous 48 heures
- ⊕ Présentiel
- ⊕ Test de positionnement ou entretien préalable



## Durée

**1 jour**



## Lieu

INTER : au CER 92 / INTRA : en entreprise



## Accessibilité

Nous prenons en compte votre handicap au cas par cas et adaptons notre prestation le cas échéant sur notre Centre de Formation ou les plateformes techniques.



## Objectifs

- ⊕ Connaître la législation en matière de lutte contre le harcèlement
- ⊕ Être en mesure de reconnaître une personne en situation de harcèlement
- ⊕ Savoir accompagner des collaborateurs en souffrance
- ⊕ Connaître les outils de la Qualité de Vie au Travail (QVT)



## Animation

Formateur Consultant IPRP



## Méthode pédagogique

- ⊕ Exposés
- ⊕ Echanges
- ⊕ Atelier(s) : étude(s) de cas



## Validation

Attestation de formation / Certificat de compétences



## Contenu

- **Caractériser et définir le harcèlement**
  - Définition du Harcèlement et de ses différentes formes
  - S'approprier le cadre juridique (cadre législatif)
  - Distinguer les éléments constitutifs du harcèlement moral face au stress et à la pression professionnelle
  - Notion de preuve
  - Droit d'alerte et de retrait
  - Les sanctions pénales et civiles pour le harceleur et l'entreprise
- **Distinguer les différentes formes de harcèlement**
  - Liste des agissements constitutifs du harcèlement
  - Les formes de discrimination
  - Comprendre les dérives managériales pouvant entraîner du harcèlement
  - Mesures réglementaires
  - Conséquences psychosomatiques du harcèlement sexuel au travail : physique, psychique, troubles du comportement
- **Prévenir un risque**
  - Détecter les situations à risques et les moyens de prévention à sa disposition
  - Identifier les acteurs, leurs rôles et responsabilités
  - Connaître les outils de la QVT au service du CSE (règlement intérieur, DUERP etc...)
  - Mettre en place un plan d'action et des pistes de réflexion
- **Réagir à un cas de harcèlement sexuel**
  - L'écoute bienveillante et la neutralité
  - Recueillir les faits, les preuves
  - Comportements à adopter et erreurs à éviter
  - Mener un entretien avec la victime et avec les témoins, conduire un entretien avec le harceleur (euse) réel(le) ou imaginaire



## Législation

Articles L.2314-1 et L.2315-18 du Code du Travail



## Tarif(s)

INTER : 550€ HT/ personne – INTRA : nous consulter

## FORMATION PROFESSIONNELLE

4 avenue Laurent Cély – 92 600 Asnières – Tél 01 40 86 45 80 – [contact@cer92.asso.fr](mailto:contact@cer92.asso.fr) – [www.cer92.asso.fr](http://www.cer92.asso.fr)

Association de Formation déclarée loi 1901 – N° d'existence 11920013592 – Membre de l'association Le Carré des Entrepreneurs – NAF 8559 A – SIRET 785 283 110 00068 – N°TVA intracommunautaire FR 60 785 283 110